



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE MÉGANTIC  
MRC DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic, de la Municipalité régionale de Comté des Appalaches tenue lundi 6 juin 2022, au Centre des loisirs situé au 3 rue St-François à Beaulac-Garthby à 18 heures et 31 minutes, à laquelle sont présents :

Madame Christina Pinard, mairesse suppléante

Les conseillers (ères) présents :

- Conseiller au poste #1 vacant
- Monsieur Jean-Guy Levasseur, conseiller au poste #2
- Madame Lise Bernier, conseillère au poste #3
- Madame France Jutras, conseillère au poste #5
- Madame Manon Jolin, conseillère au poste #6

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante madame Christina Pinard. Madame Karine Rouleau, greffière-trésorière adjointe par intérim de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion et agit à titre de secrétaire de celle-ci.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

La mairesse suppléante, Christina Pinard constate le quorum à 18 heures et 31 minutes. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par la mairesse suppléante à tous les conseillers(ères) et aux personnes présentes.

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1.1 Adoption à reporter pour le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2022 – En recherche de l'enregistrement et des documents
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2022 (Budget 2022)
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2022 (PTI 2022)

- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2022 (Taxation 2022)
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022
- 1.6 Adoption à reporter pour les procès-verbaux des séances du 7 mars, du 4 avril et du 14 avril 2022 – En rédaction
- 1.7 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022
- 1.8 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2022

## **2. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS DIVERSES**

- 2.1 Demande de Vélorails - Utilisation du Kiosque d'information
- 2.2 Demande de Vélorails pour la saison 2022
- 2.3 Demande d'appui de la Municipalité de Weedon – Centre à la petite enfance
- 2.4 Marina – clés supplémentaires
- 2.5 Demande d'une citoyenne – Subvention borne électrique
- 2.6 Dépôt du rapport de la MMQ – Recommandations
- 2.7 Dépôt du bilan financier – Association des loisirs de Beaulac-Garthby
- 2.8 Dépôt du plan triennal modifié de répartition et de destination des immeubles du CSSA 2022-2025 (information)

## **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

- 3.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de mai 2022
- 3.2 Présentation des faits saillants sur le rapport financier 2021
- 3.3 Démission et avis de vacances d'un membre du conseil municipal
- 3.4 Vacances des employés
- 3.5 Délégation à Mme Pinard pour pouvoir assister aux réunions de revitalisation du secteur sud.
- 3.6 Demandes d'aides financières pour l'école Saint-Nom-de-Jésus

- 3.7 Fin d'emploi avec la directrice générale et greffière-trésorière Mme Josée Leblond
- 3.8 Autorisation d'affichage d'un poste de directeur général et greffier-trésorier
- 3.9 Annulation des affichages des postes de secrétaire-réceptionniste et de directeur général adjoint par intérim

#### **4. LÉGISLATION**

- 4.1 Adoption du règlement 242-2022 sur la gestion contractuelle
- 4.2 Adoption du règlement 247-2022 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Beaulac-Garthby
- 4.3 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 241-2022 concernant le Code d'éthique des élus municipaux
- 4.4 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 248-2022 concernant le Code d'éthique des employés municipaux
- 4.5 Avis de motion du règlement 236-2022 amendant le règlement de zonage numéro 133-2009 et portant sur les logements intergénérationnels
- 4.6 Adoption du premier projet de règlement 236-2022 amendant le règlement de zonage numéro 133-2009 et portant sur les logements intergénérationnels

#### **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 5.1 Dépôt du procès-verbal du CA de la Régie des Rivières de Weedon

#### **6. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE**

- 6.1 Autorisation de conclure une entente avec le Ministère des Transports du Québec concernant un rond de virage en face du lot 5 846 915
- 6.2 Annulation officielle du processus d'appel d'offres public concernant la réfection des rues de la Chapelle, Archambault et Saint-François effectué en juin 2021
- 6.3 Acceptation de l'offre de services d'arpentage pour l'acquisition d'une partie du lot 5 847 234

- 6.4 Appel d'offres pour la fourniture de matériaux granulaires – Résultats d'ouverture des soumissions et octroi du contrat
- 6.5 Appel d'offres pour la fourniture de matériaux granulaires incluant la livraison – Résultats d'ouverture des soumissions et octroi du contrat
- 6.6 Offre de service de WSP pour la modification au plan – Réfection de la rue St-François
- 6.7 Acceptation de l'offre de services pour la préparation des descriptions techniques concernant le projet de réfection des rues La Chapelle et St-François

## **7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 7.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de mai 2022
- 7.2 Report d'une demande de dérogation mineure – 5 rue Saint-Jacques
- 7.3 Demande d'entretien dans un cours d'eau à la MRC des Appalaches - Lot 5 847 510
- 7.4 Demande d'entretien dans un cours d'eau à la MRC des Appalaches – Lots 5 847 527
- 7.5 Autorisation de cession d'un ancien chemin
- 7.6 Appel d'offres public pour la vidange des fosses septiques - Ratification de la durée du contrat (2022 à 2025)
- 7.7 Appel d'offres pour la vidange des fosses septiques – Résultats d'ouverture des soumissions et octroi du contrat
- 7.8 Autorisation d'affichage d'un poste d'urbaniste

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

22-06-7527

### 1.1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. Levasseur

Appuyée par Mme Bernier

Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), la mairesse s'abstenant de voter;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

22-06-7528

### 1.2 Adoption à reporter pour le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2022 – En recherche de l'enregistrement et des documents

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes désignées afin de rédiger les procès-verbaux des séances du conseil depuis le début de l'année 2022 utilisent des enregistrements des vidéo ou audio desdites séances afin de procéder à la rédaction ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enregistrement de la séance ordinaire du 17 janvier 2022 a été retracé le 3 juin 2022 ;

Sur proposition de Mme Jolin

Appuyé par Mme Jutras

Il est résolu

**QUE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2022 soit reportée à la séance du 4 juillet 2022 puisqu'il est présentement en rédaction.

**ADOPTÉE**

22-06-7529

### 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2022 (Budget 2022)

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2022 concernant l'adoption du budget 2022 était, à ce jour, non rédigé ;

**CONSIDÉRANT QU'**il était dans les tâches prioritaires de l'actuelle administration municipale de régulariser la rédaction et l'adoption dudit procès-verbal ;

Sur proposition de Mme Jolin

Appuyé par Mme Bernier

Il est résolu

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2022 (Budget 2022) rédigé par Mme Julie Vaillancourt

à l'aide des enregistrements et déposé par Mme Karine Rouleau, greffière-trésorière adjointe par intérim.

**ADOPTÉE**

**22-06-7530**

**1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2022 (PTI 2022)**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2022 concernant l'adoption du PTI 2022 était, à ce jour, non rédigé ;

**CONSIDÉRANT QU'**il était dans les tâches prioritaires de l'actuelle administration municipale de régulariser la rédaction et l'adoption dudit procès-verbal ;

Sur proposition de Mme Jutras  
Appuyé par Mme Jolin  
Il est résolu

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2022 (PTI 2022) rédigé par Mme Julie Vaillancourt à l'aide des enregistrements et déposé par Mme Karine Rouleau, greffière-trésorière adjointe par intérim.

**ADOPTÉE**

**22-06-7531**

**1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2022 (Taxation 2022)**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2022 concernant la taxation 2022 était, à ce jour, non rédigé ;

**CONSIDÉRANT QU'**il était dans les tâches prioritaires de l'actuelle administration municipale de régulariser la rédaction et l'adoption dudit procès-verbal ;

Sur proposition de Mme Jolin  
Appuyé par Mme Bernier  
Il est résolu

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2022 (Taxation 2022) rédigé par Mme Julie Vaillancourt à l'aide des enregistrements et déposé par Mme Karine Rouleau, Greffière-trésorière adjointe par intérim.

**ADOPTÉE**

22-06-7532

**1.6 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022 était, à ce jour, non rédigé ;

**CONSIDÉRANT QU'**il était dans les tâches prioritaires de l'actuelle administration municipale de régulariser la rédaction et l'adoption dudit procès-verbal ;

Sur proposition de Mme Jutras  
Appuyé par Mme Jolin  
Il est résolu

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022 rédigé par Mme Julie Vaillancourt à l'aide des enregistrements et déposé par Mme Karine Rouleau, Greffière-trésorière adjointe par intérim.

**ADOPTÉE**

22-06-7533

**1.7 Adoption à reporter pour les procès-verbaux des séances du 7 mars, du 4 avril et du 14 avril 2022 – En rédaction**

**CONSIDÉRANT QUE** les procès-verbaux des séances du 7 mars, du 4 avril et du 14 avril 2022 sont actuellement en rédaction à l'aide des enregistrements ;

Sur proposition de M. Levasseur  
Appuyé par Mme Bernier  
Il est résolu

**QUE** les adoptions des procès-verbaux des séances du 7 mars, du 4 avril et du 14 avril 2022 soient reportées à la séance du 4 juillet 2022.

**ADOPTÉE**

22-06-7534

**1.8 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022**

Sur proposition de Mme Jutras  
Appuyé par Mme Jolin  
Il est résolu

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 soit adopté, tel que déposé par la greffière-trésorière adjointe par intérim.

**ADOPTÉE**

22-06-7535

### **1.9 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2022**

Sur proposition de M. Levasseur  
Appuyé par Mme Bernier  
Il est résolu

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2022 soit adopté, tel que déposé par la greffière-trésorière adjointe par intérim.

**ADOPTÉE**

## **2. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS DIVERSES**

22-06-7536

### **2.1 Demande de Vélorails - Utilisation du Kiosque d'information**

**CONSIDÉRANT** la demande reçue de Vélorails sur la possibilité d'utiliser une partie du Kiosque d'information touristique

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation du kiosque touristique a déjà été accordée au concessionnaire de la cantine et qu'il a la priorité

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur  
Appuyé par Mme Manon Jolin  
Il est résolu

**QUE** le conseil municipal désire conserver l'utilisation du kiosque au concessionnaire de la cantine seulement ;

**ADOPTÉE**

22-06-7537

### **2.2 Demande de Vélorails pour la saison 2022**

**CONSIDÉRANT** la lettre reçue des Vélorails de Beaulac-Garthby ayant pour objet de soumettre diverses demandes au conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** la réparation de la clôture a déjà été effectuée par les Vélorails et que le conseil est d'avis que ces travaux devaient être effectués par les Vélorails ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'envisage pas d'apporter des modifications au stationnement à partir de la voie ferrée jusqu'à la rue Saint-François ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des commentaires concernant les ornières des passages à niveau et confirme que tout l'entretien de ces emplacements sont de la responsabilité des Vélorails ;

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur  
Appuyé par Mme Lise Bernier  
Il est résolu

**QUE** le conseil confirme ne pas accorder les demandes soumises dans la lettre des Vélorails de Beaulac-Garthby.

**ADOPTÉE**

**22-06-7538**

**2.3 Demande d'appui de la Municipalité de Weedon – Centre à la petite enfance**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui reçue de la municipalité de Weedon pour un centre à la petite enfance ;

**CONSIDÉRANT QUE** les places en garderies se font de plus en plus rares et les listes d'attentes sont longues ;

Sur proposition de Mme France Jutras  
Appuyé par Mme Manon Jolin  
Il est résolu

**QUE** la municipalité de Beaulac-Garthby donne son appui à la municipalité de Weedon pour pourvoir le milieu d'un nouveau centre de la petite enfance.

**ADOPTÉE**

**22-06-7539**

**2.4 Marina – clés supplémentaires**

**CONSIDÉRANT** les demandes reçues de certains locateurs de quai à la marina à avoir deux clés de la barrière afin de pouvoir accéder à leur quai

Sur proposition de Mme France Jutras  
Appuyé par Mme Lise Bernier  
Il est résolu

**QUE** le conseil autorise aux locateurs des quais à avoir en leur possession deux clés moyennant un dépôt de garantie pour chacune des clés ;

**ADOPTÉE**

**22-06-7540**

**2.5 Demande d'une citoyenne – Subvention borne électrique**

**CONSIDÉRANT** la demande reçue d'une citoyenne proposant à la municipalité d'adopter un programme de subvention pour l'achat de borne de recharge pour les véhicules électriques installée sur les propriétés privées ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont bien analysé la demande de la citoyenne et en sont venus à la conclusion qu'il serait prioritaire qu'une ou plusieurs bornes de recharge soient disponibles sur le territoire de la municipalité ;

Sur proposition de M. Jena-Guy Levasseur  
Appuyé par Mme Lise Bernier  
Il est résolu

**QUE** le conseil refuse pour le moment de mettre en place un programme de subvention pour l'installation de borne de recharge sur les propriétés privées.

**QUE** le conseil considère toutefois la possibilité de mettre en place une ou plusieurs bornes de recharge accessible au public sur son territoire.

**ADOPTÉE**

**22-06-7541**

## **2.6 Dépôt du rapport de la MMQ – Recommandations**

**CONSIDÉRANT** le rapport d'inspection de la MMQ, mutuelle gestionnaire du dossier des assurances générales de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance dudit rapport ;

Sur proposition de Mme Lise Bernier  
Appuyé par M. Jean-Guy Levasseur  
Il est résolu

**QUE** le conseil confirme à la MMQ qu'elle informera l'Association des loisirs de Beaulac-Garthby des travaux proposés concernant les infrastructures sous leur responsabilité.

**QUE** le conseil confirme qu'il n'est pas opportun d'installer des filets au terrain de balle puisqu'il n'est pas utilisé actuellement et qu'aucune ligue n'est organisée sur son territoire.

**QUE** le conseil confirme que la signalisation relative à la baignade au Parc Bellerive sera modifiée.

**QUE** le conseil mandate et autorise Mme Karine Rouleau, greffière-trésorière adjointe par intérim à signer le rapport d'inspection de la MMQ et à l'acheminer avec la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**22-06-7542**

## **2.7 Dépôt du bilan financier – Association des loisirs de Beaulac-Garthby**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des loisirs de Beaulac-Garthby a déposé son bilan financier au 31 décembre 2021 aux membres du conseil et que ces derniers en ont pris connaissance ;

Sur proposition de Mme Manon Jolin  
Appuyé par Mme France Jutras  
Il est résolu

**QUE**, suite à ce dépôt, le conseil mandate et autorise la greffière trésorière adjointe par intérim à effectuer le versement de l'appui financier 2022 de 2 500 \$ prévu au budget.

**ADOPTÉE**

**22-06-7543**

**2.8 Dépôt du plan triennal modifié de répartition et de destination des immeubles du CSSA 2022-2025 (information)**

La greffière trésorière adjointe par intérim dépose le plan triennal modifié du Centre de services scolaire des Appalaches aux membres du conseil.

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

**22-06-7544**

**3.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de mai 2022**

**ATTENDU QUE** la liste des comptes a été déposée aux membres du Conseil avant la séance et qu'ils en ont pris connaissance;

**ATTENDU QUE** la greffière-trésorière adjointe par intérim atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Bernier appuyé par M. Levasseur et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), la mairesse suppléante s'abstenant de voter;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

**QUE** la liste des comptes ayant été déposés aux membres du conseil est approuvée et que le paiement de ces comptes au montant total de 406 169,38\$ soient autorisés et payés.

**QUE** les salaires hebdomadaires soient acceptés et payés.

Je, Karine Rouleau, greffière-trésorière adjointe par intérim, certifie qu'il y a les argents nécessaires pour payer ces comptes de mai pour un total de 406 169,38\$.

**ADOPTÉE**

**22-06-7545**

**3.2 Présentation des faits saillants sur le rapport financier 2021**

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, les faits saillants du rapport financier 2021 sont présentés aux citoyens. Ce document est officiellement déposé et sera distribué dans les prochaines semaines, tel que l'exige l'article 176.2.2, à toutes les adresses de la Municipalité de Beaulac-Garthby.

22-06-7546

### 3.3 Démission et avis de vacances d'un membre du conseil municipal

Conformément à l'article 316 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (LERM), la greffière trésorière adjointe par intérim et présidente d'élection, Mme Karine Rouleau, dépose la lettre de démission du conseiller municipal du siège # 1 M. Gilles Drolet.

Conformément à l'article 333 de la LERM, la présidente d'élection confirme la vacance au poste de conseiller municipal du siège # 1 et confirme que le processus afin de combler le poste se fera simultanément à celui effectué pour combler le poste à la mairie.

L'avis public d'élection officiel se fera le ou avant le 10 juin 2022.

Sur proposition de Mme Lise Bernier  
Appuyé par M. Jean-Guy Levasseur  
Il est résolu

22-06-7547

### 3.4 Vacances des employés

Sur proposition de Mme France Jutras  
Appuyé par Mme Manon Jolin  
Il est résolu que les vacances des employés soient établies comme suit :

Nom de l'employé	Semaines de vacances proposées par l'employé
Alain Beaudoin	10 au 16 juillet 2022 17 au 23 juillet 2022 24 au 30 juillet 2022 14 au 20 août 2022  1 semaine restante à déterminer sur approbation du directeur de voirie
Cynthia Gagné	24 au 30 juillet 2022 31 juillet au 6 août 2022 14 au 20 août 2022 21 août au 27 août 2022  1 semaine au mois d'octobre
Jean-Marc Goulet	12 au 18 juin 2022 24 au 30 juillet 2022 31 juillet au 6 août 2022 28 août au 3 septembre 2022 Les 2 dernières décomposables
Marquis Poulin	1er au 8 octobre 2022 9 au 16 octobre 2022  2 semaines décomposables en janvier et février
Karine Rouleau	24 au 30 juillet 2022 31 juillet au 6 août 2022

22-06-7548

**3.5 Délégation à Mme Pinard pour pouvoir assister aux réunions de revitalisation du secteur sud**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Christina Pinard a été nommée mairesse-suppléante jusqu'à ce que le poste à la mairie soit comblé

Sur proposition de Mme Manon Jolin  
Appuyé par Mme France Jutras  
Il est résolu

**QUE** le conseil mandate et autorise Mme Christina Pinard à représenter la Municipalité de Beaulac-Garthby, notamment lors des réunions de la MRC des Appalaches et de revitalisation du secteur sud.

ADOPTÉE

22-06-7549

**3.6 Demandes d'aides financières pour l'école Saint-Nom-de-Jésus**

**CONSIDÉRANT** les demandes d'aides financières reçues pour l'année scolaire 2021-2022 de l'école Saint-Nom-de-Jésus

Sur proposition de Mme Manon Jolin  
Appuyé par Mme Lise Bernier  
Il est résolu

**QUE** le conseil est en accord pour reconduire l'aide de 10 000\$ chaque année pour le service de garde jusqu'à l'autonomie financière. Par conséquent, les états financiers seront demandés chaque année.

**QUE** le conseil municipal est en accord pour fournir la main-d'œuvre et la machinerie nécessaires pour faire l'entretien forestier derrière l'école au printemps et à l'automne. Cela représentera 4 journées de travail ouvrier. Il est cependant entendu que l'école doit nous prévenir à l'avance afin de planifier avec le département de voirie.

**QUE** le conseil municipal est en accord pour verser un don d'approximativement 500\$ pour l'activité de Vélorails. Il est entendu que la somme sera versée lorsque la municipalité aura reçu une preuve des coûts.

ADOPTÉE

22-06-7550

**3.7 Fin d'emploi avec la directrice générale et greffière-trésorière Mme Josée Leblond**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Beaulac-Garthby et Mme Josée Leblond conviennent de mettre fin au lien d'emploi relatif au poste de directrice générale et greffière-trésorière ;

Sur proposition de Mme Manon Jolin  
Appuyé par Mme France Jutras  
Il est résolu

**QUE** le conseil mandate et autorise Mme Christina Pinard, mairesse-suppléante, à signer le document relatif à la fin d'emploi de Mme Josée Leblond.

**ADOPTÉE**

22-06-7551

**3.8 Autorisation d'affichage d'un poste de directeur général et greffier-trésorier**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de directeur général et greffier-trésorier est désormais vacant ;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale par intérim, Me Katherine Beaudoin, occupe un emploi à temps plein dans une autre municipalité et que cette dernière recommande au conseil d'afficher un poste permanent de directeur général et greffier-trésorier ;

Sur proposition de Mme Jolin  
Appuyé par M. Levasseur  
Il est résolu

**QUE** le conseil autorise l'affichage d'un poste permanent à temps plein de directeur général et greffier-trésorier.

**ADOPTÉE**

22-06-7552

**3.9 Annulation des affichages des postes de secrétaire-réceptionniste et de directeur général adjoint par intérim**

**CONSIDÉRANT QUE** dans les dernières semaines, des postes de secrétaire-réceptionniste et de directeur général adjoint par intérim avaient été affichés ;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'est désormais plus pertinent que ces postes soient comblés ;

Sur proposition de Mme Lise Bernier  
Appuyé par M. Jean-Guy Levasseur  
Il est résolu

**QUE** le conseil annule les affichages des postes de secrétaire-réceptionniste et de directeur général adjoint par intérim.

**ADOPTÉE**

#### 4. LÉGISLATION

22-06-7553

##### 4.1 Adoption du règlement 242-2022 sur la gestion contractuelle

**CONSIDÉRANT QUE** la conseillère Manon Jolin a donné l'avis de motion relative au règlement 242-2022 sur la gestion contractuelle lors de la séance extraordinaire du 30 mai 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une copie électronique du règlement plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance et que ces derniers renoncent à la lecture complète ;

Sur proposition de Mme Lise Bernier  
Appuyé par Mme France Jutras  
Il est résolu

**QUE** le conseil adopte le règlement 242-2022 sur la gestion contractuelle.

**QUE** le règlement 242-2022 soit acheminé au Ministère des affaires municipales et publié sur le site Internet de la municipalité dans les meilleurs délais.

**ADOPTÉE**

22-06-7554

##### 4.2 Adoption du règlement 247-2022 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Beaulac-Garthby

**CONSIDÉRANT QUE** la conseillère Lise Bernier a donné l'avis de motion relative au règlement 247-2022 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Beaulac-Garthby lors de la séance extraordinaire du 30 mai 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une copie électronique du règlement plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance et que ces derniers renoncent à la lecture complète ;

Sur proposition de Mme Manon Jolin  
Appuyé par Mme France Jutras  
Il est résolu

**QUE** le conseil adopte le règlement 247-2022 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Beaulac-Garthby.

**QUE** le règlement 247-2022 soit publié sur le site Internet de la municipalité dans les meilleurs délais.

**ADOPTÉE**

22-06-7555

**4.3 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 241-2022 concernant le Code d'éthique des élus municipaux**

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de recommencer la procédure d'adoption du règlement 241-2022 concernant le Code d'éthique des élus municipaux ;

Avis de motion est donc, par la présente, donné par M. Jean-Guy Levasseur que le règlement 241-2022 concernant le Code d'éthique des élus municipaux sera adopté à la séance ordinaire du 4 juillet 2022. Le projet de règlement est par le fait même officiellement présenté et déposé.

**ADOPTÉE**

22-06-7556

**4.4 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 248-2022 concernant le Code d'éthique des employés municipaux**

Avis de motion est, par la présente, donné par Mme Lise Bernier que le règlement 248-2022 concernant le Code d'éthique des employés municipaux sera adopté à la séance ordinaire du 4 juillet 2022. Le projet de règlement est par le fait même officiellement présenté et déposé.

**ADOPTÉE**

22-06-7557

**4.5 Avis de motion du règlement 236-2022 amendant le règlement de zonage numéro 133-2009 et portant sur les logements intergénérationnels**

**CONSIDÉRANT QUE** la procédure d'adoption du règlement 236-2022 amendant le règlement de zonage 133-2009 et portant sur les logements intergénérationnels a été commencée il y a plusieurs mois, mais n'a pas été finalisée ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite, par souci de transparence, recommencer la procédure ;

Avis de motion est donc, par la présente, donné par Mme Manon Jolin que le règlement 236-2022 amendant le règlement de zonage numéro 133-2009 et portant sur les logements intergénérationnels sera adopté à une séance subséquente. Le projet de règlement est par le fait même officiellement présenté et déposé. Ce règlement a pour objet de prévoir les modalités relatives à l'autorisation des logements intergénérationnels sur le territoire de la municipalité de Beaulac-Garthby.

**ADOPTÉE**

22-06-7558

**4.6 Adoption du premier projet de règlement 236-2022  
amendant le règlement de zonage numéro 133-2009 et  
portant sur les logements intergénérationnels**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné pour le règlement 236-2022 amendant le règlement de zonage numéro 133-2009 et portant sur les logements intergénérationnels ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une copie électronique du premier projet de règlement 236-2022 plus de 72 heures avant la présente et renoncent à la lecture complète ;

Sur proposition de Mme Manon Jolin  
Appuyé par Mme France Jutras  
Il est résolu

**QUE** le conseil adopte le premier projet de règlement 236-2022 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Beaulac-Garthby.

**QUE** le conseil abroge deux résolutions antérieures qui avaient été adoptées afin de commencer le processus de modification, mais qui n'avaient pas été finalisées (résolutions 21-08-7195 et 21-11-7283).

**QUE** le premier projet de règlement 236-2022 soit acheminé à la MRC dans les meilleurs délais.

**ADOPTÉE**

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

22-06-7559

**5.1 Dépôt du procès-verbal du mois d'avril du CA de la Régie  
des Rivières de Weedon**

Le procès-verbal du CA de la Régie des Rivières de Weedon a été déposé aux membres du conseil.

**6. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE**

22-06-7560

**6.1 Autorisation de conclure une entente avec le Ministère des  
Transports du Québec concernant un rond de virage en  
face du lot 5 846 915**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Beaulac-Garthby souhaite déposer une demande officielle au Ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'obtenir l'autorisation de mettre en place et d'utiliser un rond de virage dans l'emprise de la voie ferrée du chemin Laurent devant le lot 5 846 915 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce rond de virage est nécessaire afin que les changements de direction des équipements de déneigement se fassent de façon sécuritaire ;

**CONSIDÉRANT QU'**un plan à main levée a été soumis aux membres du conseil pour illustrer l'emplacement du rond de virage à mettre en place ;

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur  
Appuyé par Mme Lise Bernier  
Il est résolu

**QUE** le conseil demande au MTQ d'autoriser la municipalité à mettre en place et d'utiliser un rond de virage dans leur emprise de la voie ferrée du chemin Laurent devant le lot 5 846 915.

**ADOPTÉE**

22-06-7561

**6.2 Annulation officielle du processus d'appel d'offres public concernant la réfection des rues de la Chapelle, Archambault et Saint-François effectué en juin 2021**

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres public a été effectué en juin 2021 pour le projet de réfection des rues de la Chapelle, Archambault et Saint-François ;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat n'a pas été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, Les Constructions de l'Amiante inc., puisque le processus de règlement d'emprunt relatif au projet n'a pas été effectué ;

**CONSIDÉRANT QUE** la période de validité des soumissions prévue au devis était de 90 jours ;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été porté à l'attention du conseil que des travaux d'arpentage devaient être effectués avant de poursuivre le projet ;

Sur proposition de Mme Bernier  
Appuyé par Mme Jolin  
Il est résolu

**QUE** le conseil annule officiellement le processus d'appel d'offres effectué en juin 2021 pour le projet de réfection des rues de la Chapelle, Archambault et Saint-François.

**QU'**un appel d'offres public soit relancé dans les prochains mois afin de réaliser lesdits travaux.

**ADOPTÉE**

22-06-7562

**6.3 Acceptation de l'offre de services d'arpentage pour l'acquisition d'une partie du lot 5 847 234**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite acquérir une partie du lot 5 847 234 afin d'agrandir le lot du garage municipal ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue le 2 juin 2022 de Ecce Terra arpenteurs-géomètres afin de réaliser les travaux d'arpentage relatif à cette future acquisition ;

Sur proposition de M. Levasseur  
Appuyé par Mme Jolin  
Il est résolu

**QUE** le conseil approuve l'offre de services de l'entreprise Ecce Terra arpenteurs-géomètres au montant de 1 500 \$, taxes et frais de dépôt au cadastre en sus.

**ADOPTÉE**

22-06-7563

**6.4 Appel d'offres public pour la fourniture de matériaux granulaires – Résultats d'ouverture des soumissions et octroi du contrat**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public effectué pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été reçues ;

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur  
Appuyé par Mme Manon Jolin  
Il est résolu

**QUE** le conseil octroie le mandat de fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2022 au plus bas soumissionnaire conforme, soit les Excavations Gagnon et Frères inc.

**QUE** le taux soit rétroactif au 1er janvier 2022

**ADOPTÉE**

22-06-7564

**6.5 Appel d'offres public pour la fourniture de matériaux granulaires incluant la livraison – Résultats d'ouverture des soumission et octroi du contrat**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres publiques effectué pour la fourniture de matériaux granulaires incluant la livraison pour l'année 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été reçues ;

Sur proposition de Mme Bernier  
Appuyé par Mme Jolin  
Il est résolu

**QUE** le conseil octroie le mandat de fourniture de matériaux granulaires incluant la livraison pour l'année 2022 au plus bas soumissionnaire conforme, soit les Excavations Gagnon et Frères inc.

**QUE** le taux soit rétroactif au 1er janvier 2022

22-06-7565

**6.6 Offre de service de WSP pour la modification au plan –  
Réfection de la rue St-François**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé une offre de services à la firme WSP afin d'apporter des modifications aux plans et devis pour la réfection de la rue St-François ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dépense est admissible au fonds d'aide financière lié au projet ;

Sur proposition de Mme France Jutras  
Appuyée par Mme Lise Bernier  
Il est résolu

**QUE** le conseil approuve l'offre de services reçue de WSP au montant de 5 200 \$, taxes en sus, afin de réaliser les modifications et mises à jour détaillées dans le courriel daté du 2 juin 2022 de Dave Simard, ingénieur.

ADOPTÉE

22-06-7566

**6.7 Acceptation de l'offre de services pour la préparation des  
descriptions techniques concernant le projet de réfection  
des rues La Chapelle et St-François**

**CONSIDÉRANT QU'**il a été porté à l'attention du conseil que certains travaux d'arpentage restaient à planifier dans le cadre du projet de réfection des rues de la Chapelle, Archambault et Saint-François ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de reçue le 24 mai 2022 de Ecce Terra arpenteurs-géomètres afin de réaliser les travaux d'arpentage qui doivent être faits afin de finaliser le projet ;

Sur proposition de Mme Manon Jolin  
Appuyée par Mme France Jutras  
Il est résolu

**QUE** le conseil approuve l'offre de services au montant de 3 900 \$, taxes et frais de dépôt au cadastre en sus, afin de procéder aux travaux d'arpentage détaillés dans le document daté du 24 mai 2022.

ADOPTÉE

22-06-7567

## 6.8 Octroi d'un mandat de coupe des herbes longues

**CONSIDÉRANT QU'**un poste est présentement vacant au sein de la voirie municipale ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de mandater un entrepreneur externe pour effectuer les travaux de coupe-herbes temporairement ;

Sur proposition de Mme Lise Bernier  
Appuyé par Mme France Jutras  
Il est résolu

**QUE** le conseil octroie un mandat afin de passer le coupe-herbe à M. Gaston Gauthier au taux horaire de 40 \$, et ce, pour une durée temporaire et indéterminée.

**ADOPTÉE**

## 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

22-06-7568

### 7.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de juin 2022

L'inspecteur en bâtiment et en environnement, Monsieur Jean-Marc Goulet, a déposé la liste des permis octroyés entre le 27 mai au 27 juin 2022.

Vingt (20) permis ont été donnés durant cette période pour une valeur de vingt-trois mille dollars (23 000, 00\$).

Pour l'année 2022, cent trente et un (131) permis ont été donnés pour une valeur des travaux de trois millions quatre cent quarante-huit mille vingt-cinq dollars (3 448 025,00\$).

Cette liste est déposée aux membres du conseil pour information.

**ADOPTÉE**

22-06-7569

### 7.2 Report d'une demande de dérogation mineure 5 rue Saint-Jacques

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite revoir le dossier et que ce dernier souhaite prendre une décision éclairée ;

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur  
Appuyé par Mme Lise Bernier  
Il est résolu

**QUE** le conseil souhaite reporter à la séance du 4 juillet 2022 leur décision face à la dérogation mineure du 5 rue St-Jacques

**ADOPTÉE**

22-06-7570

### 7.3 Demande d'entretien dans un cours d'eau à la MRC des Appalaches - Lot 5 847 510

**CONSIDÉRANT** la présence d'un cours d'eau qui traverse le lot 5 847 510, propriété de Municipalité de Beaulac-Garthby ;

**CONSIDÉRANT** la visite terrain du 9 mai 2022 réalisé par la MRC des Appalaches;

**CONSIDÉRANT** la pertinence de nettoyer le cours d'eau puisque ce dernier est rempli ;

Sur proposition de Mme Jutras  
Appuyé par M. Levasseur  
Il est résolu

**QUE** le conseil demande l'entretien du cours d'eau qui traverse son lot 5 847 510.

**QUE** les coûts proportionnels aux mètres linéaires qui traversent le lot 5 847 510 soient aux frais de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**22-06-7571**

#### **7.4 Demande d'entretien dans un cours d'eau à la MRC des Appalaches – Lots 5 847 527**

**CONSIDÉRANT** la présence d'un cours d'eau qui traverse le lot 5 847 527, propriété de Suzanne Matte de l'Écurie du Soleil ;

**CONSIDÉRANT** la visite terrain du 9 mai 2022 réalisé par la MRC des Appalaches;

**CONSIDÉRANT** la pertinence de nettoyer le cours d'eau puisque ce dernier est rempli ;

Sur proposition de Mme Jolin  
Appuyé par Mme Bernier  
Il est résolu

**QUE** le conseil recommande l'entretien du cours d'eau qui traverse le lot 5 847 527.

**QUE** les coûts proportionnels aux mètres linéaires qui traversent le lot 5 847 527 soient aux frais de la propriétaire.

**ADOPTÉE**

**22-06-7572**

#### **7.5 Autorisation de cession d'un ancien chemin**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la rénovation cadastrale, un ancien chemin (lot 5 848 452) de la municipalité non ouvert, non utilisé et traversant plusieurs lots de propriétaires privés a refait surface dans le nouveau cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** des propriétaires des lots contigus à cet ancien chemin ont déposé une demande officielle afin que la municipalité autorise de céder la superficie que représente cet ancien chemin ;

Sur proposition de Mme Jolin  
Appuyé par M. Levasseur  
Il est résolu

**QUE** la municipalité autorise que les démarches soient entreprises afin de céder l'ancien chemin portant les numéros de lots 5 848 451 et 5 848 452 du Cadastre du Québec aux propriétaires des lots contigus.

**QUE** la largeur à céder à chacun soit la même que celle de leur lot dont ils ont actuellement la propriété.

**QUE** le montant de la cession soit égal aux honoraires de l'arpenteur-géomètre et de la notaire, additionné des taxes non remboursables et que ce montant soit réparti entre tous les acquéreurs proportionnellement à la superficie qui leur sera cédée.

**QU'**advenant qu'un propriétaire d'un lot contigu refuse cette cession, le propriétaire du lot le plus près de ce dernier puisse acquérir la partie qui aurait été cédée à son voisin.

**QU'**après avoir contacté les propriétaires intéressés et convenu des modalités de la cession, les employés municipaux soient autorisés à mandater l'arpenteur-géomètre et la notaire.

**QUE** la personne qui occupe le poste de maire ou maire-suppléant et de directeur général et greffier-trésorier ou la greffière-trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les documents relatifs aux cessions à intervenir.

**ADOPTÉE**

22-06-7573

### **7.6 Appel d'offres public pour la vidange des fosses septiques -Ratification de la durée du contrat (2022 à 2025)**

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de ratifier la durée du contrat relatif à l'appel d'offres pour la collecte et le transport des boues de fosses septiques ;

Sur proposition de Mme Manon Jolin  
Appuyé par Mme Lise Bernier  
Il est résolu

**QUE** le conseil ratifie et confirme la durée du contrat pour une durée de quatre années, soit 2022, 2023, 2024 et 2025.

22-06-7574

### 7.7 Appel d'offres pour la vidange des fosses septiques Résultats d'ouverture des soumissions et octroi du contrat

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public concernant la collecte et le transport des boues des fosses septiques (vidange des fosses septiques) pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule a été reçue ;

**CONSIDÉRANT** les résultats suivants :

Saison	Description du travail	Quantité approx.	Prix Unitaire	Montant total
Saison 2022	Vidange sélective	218	185,00 \$	40 330,00 \$
	Vidange totale	146	293,00 \$	42 778,00 \$
	Vidange d'urgence ou dimension < ou = 1000g	Au besoin	260,00 \$	_____ \$
	dimension < ou = 1200g		288,00 \$	_____ \$
	dimension < ou = 1500g		301,00 \$	_____ \$
Saison 2023	Vidange sélective	218	190,55 \$	41 539,90 \$
	Vidange totale	146	301,79 \$	44 061,34 \$
	Vidange d'urgence ou dimension < ou = 1000g	Au besoin	267,80 \$	_____ \$
	dimension < ou = 1200g		296,64 \$	_____ \$
	dimension < ou = 1500g		310,03 \$	_____ \$
Saison 2024	Vidange sélective	218	200,08 \$	43 617,44 \$
	Vidange totale	146	310,84 \$	45 382,64 \$
	Vidange d'urgence ou dimension < ou = 1000g	Au besoin	275,83 \$	_____ \$
	dimension < ou = 1200g		305,54 \$	_____ \$
	dimension < ou = 1500g		319,33 \$	_____ \$
Saison 2025	Vidange sélective	218	206,08 \$	44 925,44 \$
	Vidange totale	146	320,17 \$	46 744,82 \$
	Vidange d'urgence ou dimension < ou = 1000g	Au besoin	_____ \$	_____ \$
	dimension < ou = 1200g		284,10 \$	_____ \$
	dimension < ou = 1500g		314,71 \$	_____ \$
			328,91 \$	_____ \$

Sur proposition de Mme Bernier  
Appuyé par Mme Jutras  
Il est résolu

**QUE** le conseil octroie le contrat de transport et collecte des boues des fosses septiques à l'entreprise Sani-Thetford 2000 inc. pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025.

22-06-7575

### 7.8 Autorisation d'affichage d'un poste d'urbaniste

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil envisage de nommer M. Jean-Marc Goulet chargé des projets municipaux dans les prochains mois ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est donc opportun d'afficher un poste d'urbaniste ;

Sur proposition de Mme Manon Jolin  
Appuyé par M. Jean-Guy Levasseur  
Il est résolu

**QUE** le conseil autorise la greffière-trésorière adjointe par intérim à afficher un poste permanent à temps plein d'urbaniste municipal.

**ADOPTÉE**

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse et les conseillers(ères) répondent aux questions des citoyens présents :

## **9. CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Karine Rouleau, greffière-trésorière adjointe par intérim, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette séance.

22-06-7576

## **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition du conseiller M. Levasseur, appuyé par Mme Jolin il est résolu de lever l'assemblée à 20h37.

---

Christina Pinard,  
Mairesse suppléante

---

Karine Rouleau,  
Greffière-trésorière adjointe par  
intérim

**Je, Christina Pinard mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.**